4 décembre 2014

Élection à la Commission Consultative Paritaire Régionale de Midi-Pyrénées

Agents contractuels Régionaux et rémunérés sur budget des EPL.

La CCPR : qu'est-ce que c'est ?

La Commission Consultative Paritaire Régionale concerne les agents contractuels de droit public, régionaux et sur budget d'établissement, les agents de CFA et CFPPA, mais aussi les assistant-e-s d'éducation. Elle est obligatoirement consultée avant un licenciement et pour une sanction disciplinaire. Elle peut être saisie par tout agent non titulaire pour toute question d'ordre individuel (non renouvellement de contrat, rémunération, etc.).

Elle est paritaire : il y a autant de représentant-e-s de l'Administration que des représentant-e-s des personnels, obligatoirement répartis entre catégorie A et catégories B et C. Les membres de la commission sont désignés par les organisations syndicales à l'issue du scrutin selon les proportions de voix obtenues.

Le **SNETAP-FSU et le SYAC-CGT** de Midi-Pyrénées conformément aux orientations nationales ont décidé de se présenter à vos suffrages de manière unitaire.

Pourquoi ?

- Pour mettre fin aux divisions syndicales qui n'apportent rien aux salariés,
- Parce qu'ainsi, nous sommes rassemblés pour défendre le service public d'enseignement agricole et tous les personnels,
- Parce que l'unité, nous l'avons construite sur le terrain depuis 2006 dans notre région.

La titularisation de tous les agents est notre priorité.

Même si les militant-e-s et élu-e-s de nos organisations soutiennent et défendent leurs collègues non-titulaires et œuvrent pour que les conditions d'emploi des contractuel-le-s soient équivalentes à celles des titulaires, notre objectif reste l'accès de toutes et tous au statut de fonctionnaire.

En votant massivement pour **la liste d'union SNETAP-FSU / SYAC-CGT** vous faites le choix de représentant-e-s efficaces qui vous défendent clairement.

SYAC-CGT

snetap FSU.

Bilan 2011

En 2011, alors que nous nous étions présentés séparément, le SNETAP-FSU avait obtenu la totalité des sièges tant pour la catégorie A que pour les catégories B et C . Les représentant-e-s étaient: Nicole COUFFIN (formatrice insertion CFPPA), Anthony BRUN (formateur CFA), Madeleine RAYMOND (formatrice CFA), Catherine VALADIER (formatrice CFPPA), Catherine BENET(adjointe administrative), Melissa NAWLE (assistante d'éducation), Sylvie COSTAMAGNA (adjointe administrative) .

Ces représentant-e-s ont défendu pied à pied des agents qui avaient saisi pour certain-e-s la CCP pour non renouvellement de contrat, et d'autres en procédure de licenciement. Par exemple, en avril 2014, les représentant-e-s ont obtenu que l'avis de la commission stipule que la décision de non renouvellement du contrat d'un agent n'avait pas respecté l'obligation de la motiver. Autre exemple, ils se sont opposés au licenciement d'un agent pour inaptitude alors que celle-ci découlait des agissements de l'employeur.

La déréglementation se généralise dans les établissements sur les contrats, sur les grilles de rémunérations, etc.
Par exemple, certaines directions voudraient imposer une base de calcul de 1607 heures pour le service des formateurs et formatrices de CFA CFPPA. D'autres veulent ne se référer qu'au «mérite» des agents pour l'évolution de la rémunération. Beaucoup refusent de signer des contrats de 3 ans pour les assistant-e-s d'éducation contrairement aux dispositions réglementaires.

Ces exemples montrent la nécessité d'établir un rapport de force pour imposer des textes réglementaires et leur respect, seule garantie d'une application égale à tous les agents.

Dans la Commission Consultative Paritaire, les représentants SNETAP-FSU / SYAC-CGT de Midi-Pyrénées s'engagent à :

- combattre les licenciements et les non-reconductions de contrat,
- se battre pour obtenir qu'à fonctions égales, les contractuel-le-s aient un salaire et des droits égaux à ceux des titulaires,
- exiger l'extension des attributions de la CCP pour une amélioration des rémunérations, des avancements et des conditions de travail dans les établissements,
- lutter contre la précarité, et dans l'immédiat obtenir la transformation de tous les CDD en CDI en CFA/CFPPA.

Nos organisations se battent pour un plan de titularisation digne de ce nom, adapté à l'ensemble des non-titulaires, et un texte réglementaire (décret ou arrêté) alignant les rémunérations, les conditions de travail, les prestations sociales, le droit à la formation et à la carrière sur ceux des fonctionnaires.

Pour défendre ces exigences, votez le 4 décembre 2014 pour la liste unitaire SNETAP-FSU / SYAC-CGT

U. FSU.

la cgt

4 décembre 2014

Élection au Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole de Midi-Pyrénées

Le CTREA, qu'est ce que c'est ?

Le Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole (CTREA) est composé de 10 représentants des personnels, il est présidé par l'Autorité Académique, le DRAAF secondé par le chef de service SRFD. Il est consulté sur toutes les questions qui intéressent l'Enseignement Agricole Public de la région.

Des résultats de cette élection, découle la représentation des personnels au CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole), au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et au CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale).-

C'est l'instance fondamentale pour assurer la vie démocratique de l'Enseignement Agricole en région.

Le SNETAP/ SNEP-FSU et le SYAC-CGT de Midi-Pyrénées conformément aux orientations nationales ont décidé de se présenter à vos suffrages de manière unitaire.

Pourquoi une liste unitaire ?

Parce que l'unité, dans notre région, nous l'avons construite depuis 2006 sur le terrain, dans les luttes et les instances,

Parce que nous nous sommes rassemblés sur des valeurs communes pour défendre le service public d'enseignement agricole et tous les personnels,

Parce que le syndicalisme de lutte et de transformation sociale a besoin d'être uni pour s'opposer sans concession aux projets libéraux.

Pourquoi voter pour la liste unitaire ?

Parce que nous obtenons des résultats sur des revendications justes, en refusant le clientélisme,

Parce que nous sommes présents dans tous les établissements et n'hésitons pas à mobiliser les personnels en cas de besoin,

Parce que nous représentons et informons l'ensemble des personnels sans distinction de statut ou de corps,

Parce que dans le contexte de casse des services publics, les personnels ont besoin de représentants déterminés et combatifs,

Parce que nous agissons en toute indépendance et sans compromission vis-à-vis des hiérarchies,

Parce que nous défendons un modèle agricole soucieux de justice sociale et de respect de l'environnement.

Le 4 décembre, vous élisez vos représentants pour 4 ans.

Votez et faites voter pour la liste unitaire

SNETAP SNEP-FSU / SYAC-CGT

Tout au long de ces 3 années, nos organisations, représentatives avec 8 sièges sur 10, n'ont eu de cesse de défendre les établissements et leurs personnels dans toutes les instances: CTREA, CREA, CHSCTREA et CAEN.

Nous avons en particulier dénoncé les coupes faites dans les dotations, les dérives managériales de certaines directions, l'absence d'ambition et d'un réel projet pour l'Enseignement Agricole Public en Midi Pyrénées. Nous avons pesé pour la création de la Cellule de Veille et d'Alerte pour prévenir les situations de stress et de mal être au travail.

Au CTREA, les représentants de la liste unitaire SNETAP SNEP-FSU / SYAC-CGT s'engagent pour :

- l'élaboration d'un véritable Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public (PREAP), donnant la priorité aux établissements publics en promouvant le développement des formations, répondant aux besoins des usagers, et assurant un maillage équilibré des territoires,
- le respect des statuts des personnels titulaires et des droits des non titulaires,
- le respect des référentiels, la défense d'une autonomie pédagogique au service des usagers et non variable d'ajustement de la DGH,
- une politique ambitieuse en matière de vie scolaire,
- la levée de la contrainte des moyens sur le pilotage des EPL avec la création de postes dans tous les services,
- la réaffirmation du rôle pédagogique des exploitations agricoles et ateliers technologiques ; l'exigence de négociations immédiates sur les conditions de travail et d'emploi des personnels travaillant dans ces centres,
- la titularisation des agents contractuels des CFA/CFPPA, et a minima, la reprise des négociations pour la mise en place d'un protocole régional visant l'amélioration des conditions de travail et de rémunération et l'harmonisation régionale,
- la reconnaissance des compétences et moyens du CHSCTREA, une réelle médecine du travail, des moyens pour les agents de prévention, la remise en cause des organisations du travail, méthodes de gestion et d'encadrement conduisant à des situations de souffrance au travail.

Pour défendre ces exigences, votez le 4 décembre 2014 pour la liste unitaire SNETAP SNEP-FSU / SYAC-CGT

Les candidat-e-s:

Au titre du SNEP-FSU (Syndicat National de l'Éducation Physique et Sportive de la FSU) Christine DAIRE LEGTA Montauban, professeur certifié détaché EN,

Au titre du SYAC-CGT (Syndicat National du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche de la CGT) Ludovic ARBERET LEGTA Vic en Bigorre IAE, Michel ROCH LEGTA Montauban PCEA, Pascal CASTELLO CFPPA Pamiers formateur agent contractuel,

Au titre du SNETAP-FSU (Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public de la FSU) Olivier GAUTIE LEGTA Toulouse Auzeville PCEA, Sylvie VERDIER LEGTA Vic en Bigorre IPEF, Stéphanie MOLINIER LEGTA Villefranche de Rouergue PCEA, Anne PUJOS LEGTA Toulouse Auzeville PCEA, Sylvie FANJEAU LEGTA Pamiers PLPA, Nicole COUFFIN CFPPA Saint-Affrique formatrice agent contractuelle, Jean-François KORDEK CFAAH du Tarn formateur agent contractuel, Corine LORRAI LPA Moissac Secrétaire Administrative, Nadia BAITICHE LEGTA Auch PCEA, Olivier MARTIN LEGTA Villefranche de Rouergue PLPA, Séverine MOURAAS LPA Mirande CPE, Virginie DALOUS LEGTA Figeac PCEA, Magalie ESPINOSA LEGTA Auch PCEA, Marie-Delphine LEBREAUD-FAURE LPA Cahors PLPA, Thierry JAMME CFAAH du Tarn et Garonne formateur agent contractuel, Anne BAUMANN LPA Saint Gaudens PCEA.